



ACCUEILLIR DES JEUNES EN DIFFICULTE, POURQUOI PAS CHEZ VOUS ?

L'objectif ?

L'objectif est de partager avec le jeune accueilli les activités habituelles du quotidien, qu'elles soient liées à l'exploitation agricole ou à la vie en milieu rural. L'intérêt de cette démarche est de sensibiliser la personne, très souvent issue d'un milieu urbain, à un environnement rural qu'elle ne connaît pas, de manière à ce qu'elle vive des expériences et (re)découvre des savoir-faire lui permettant de se projeter, de développer sa confiance en elle et, le cas échéant, de procéder à des choix pour son avenir. Ces accueils en milieu rural permettent de diversifier les propositions de séjours jusque là mises en place par la Fondation Jeunesse Feu Vert.

Qui sont les jeunes concernés ?

Des mineurs, filles et garçons, confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou aux établissements du secteur public et du secteur associatif habilité de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) par les magistrats au titre soit :

- de l'ordonnance du 2 février 1945 concernant les mineurs délinquants
- des articles 375 et suivants du code civil concernant les mineurs dont la santé, la sécurité et la moralité sont en danger.

En pratique, l'accueil peut se réaliser :

☀ De façon individualisée : accueil avec hébergement – séjour de rupture de quelques jours à 2 semaines.

Il s'agit de faire partager à un jeune, dans une perspective d'éducation, les activités habituelles de la ferme, qu'elles soient liées à l'exploitation agricole ou à la vie quotidienne.

Chaque accueil donne lieu à une indemnisation pour assurer l'hébergement, la restauration, ainsi que l'accompagnement et la prise en charge en journée : 50 € / jour / jeune.

Aucun agrément spécifique (ASE, DDJS, ...) n'est imposé. Chaque candidature fait l'objet d'un examen (rencontre, entretien), d'une validation au sein de la Maison de la Juine et la mise en place d'une convention.

☀ De façon collective : séjours chantiers collectifs

Organisés sur une **durée d'environ 8 jours** pour des groupes de 6 jeunes au maximum accompagnés de 2 ou 3 éducateurs de la Maison de la Juine. L'objectif de ces séjours est de partager le quotidien d'un agriculteur et de sa famille. L'accueillant(e) a pour mission de définir et préparer à l'avance des activités qu'il/elle pourra faire avec le groupe le temps du séjour.

Chaque accueil donne lieu à une indemnisation des frais engagés par la structure d'accueil pour assurer l'hébergement, ainsi que l'accompagnement et la prise en charge en journée : 35 € /jour/ jeune.

Depuis juillet 2010, une convention lie **La Fondation Jeunesse Feu vert – Maison de la Juine¹ aux réseaux agricoles CIVAM² et Accueil Paysan**, volontaires pour développer ces accueils.

Aujourd'hui, seuls quelques jeunes bénéficient de ces dispositifs éducatifs, relativement simples à organiser. Le souhait partagé est de recruter de nouveaux agriculteurs accueillants, et d'accroître le nombre d'accueils à la ferme.

1 Elle accueille et accompagne depuis 1957 des jeunes – enfants, adolescents, jeunes adultes. A cet effet, des services d'aide, des centres d'accueil et d'hébergement ont été créés. La Fondation développe des activités éducatives avec pour objectif de conduire les personnes qui lui sont confiées vers une intégration sociale et une insertion professionnelle

2 Centres d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural



MAISON DE LA JUINE

Plus d'infos sur les réseaux signataires de la convention nationale :

www.civam.org

www.accueil-paysan.com

www.jeunessefeuvert.com

Comment faire ?

Vous souhaitez davantage d'information ? Cela vous intéresse ? Faites-vous connaître auprès de :

(Accueil Paysan – Mélanie Caron) 04 76 43 44 83 - (FNCIVAM – Sylvie Robert) 04 77 97 91 87

accueil.social@accueil-paysan.com - sylvie.robert@educagri.fr